

ENFIN CA BOUGE :

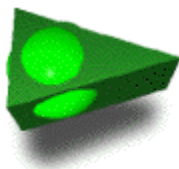


- Il a fallu attendre une prise d'otage,
- Il a fallu attendre + 20% d'agressions à POLE EMPLOI au cours du premier semestre 2011
- Il a fallu attendre plus de 5 500 agressions/incivilités envers nous, Pour que le Directeur Général de POLE EMPLOI demande à chaque région d'organiser un CHSCT exceptionnel :

« Suite aux incivilités et aux agressions en forte hausse dans nos agences, je souhaite que vous réunissiez votre comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de façon exceptionnelle dans le courant du mois de novembre pour examiner toutes mesures préventives à mettre en œuvre ainsi que l'opérationnalité des dispositifs d'alerte et de prise en charge existants.

Vous rechercherez avec les membres de votre comité, d'éventuelles actions complémentaires susceptibles de renforcer les conditions de sécurité des personnels de Pôle emploi.

Il conviendra également, au cours de cette réunion exceptionnelle, de s'assurer de l'actualisation du document unique et de ses plans d'actions associés, de leur adaptation et de leur complétude, ainsi que de leur mise en œuvre »



Depuis des années le SNAP dénonce les conditions dramatiques que nous vivons au quotidien dans les agences Pôle Emploi : incivilités, menaces, agressions verbales et/ou physiques sont notre lot quotidien !

Sauf que Pôle Emploi minimise et continue à déployer des organisations de travail favorisant ces situations : la file unique - 3949 et Téopole - l'EID - REPERE - restriction des m² par agents - zones d'accueils inadaptées - GOA - RDVA - etc.

Pour faire face à ces évolutions constantes :

- les agents ne sont pas assez formés aux métiers du placement, de l'indemnisation et de l'orientation
- les effectifs sont insuffisants pour remplir l'ensemble des actes métiers
- les conditions immobilières sont très dégradées (sites mixtes multi localisés, etc.)
- ...

Confrontés à cette situation les agents se retrouvent dans l'impossibilité de délivrer le service attendu par le demandeur d'emploi et/ou l'entreprise ce qui déclenche insatisfaction et agression.

Le SNAP constate que c'est l'organisation du travail développée par l'employeur qui est pathogène et qui est à l'origine de l'évolution des agressions.

Article L4122 du Code du Travail :

«L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et physique et mentale de travailleurs».



Le SNAP exige de POLE EMPLOI une véritable politique pour nous protéger dans le cadre de nos fonctions et de nos missions.

Le SNAP mobilisera notamment ses élus CHSCT :

- Pour demander un recensement des sites les plus exposés aux agressions
- Pour diligenter autant d'enquêtes et d'expertises que de besoins
- Pour installer de vrais dispositifs permettant d'assurer notre sécurité et notre protection
- Pour développer des organisations adaptées aux besoins de nos métiers
- Pour mettre en place un suivi réel et sérieux des agressions effectuées
- Pour redéfinir les zones accueil qui laissent des possibilités d'agressions
- Pour définir un plan de prévention correspondant aux vrais besoins : **les plans d'actions engagés ne suffisent pas et ce n'est pas l'actualité qui nous dément !**



Pour le SNAP LA SITUATION EST INACCEPTABLE : les agents doivent pouvoir remplir leurs missions sans pour autant sacrifier leur moral et leur santé !

POUR PLUS D'INFOS, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER :



Marie Claude MINERY
Elue CHSCT PACA
✉ m-claude.minery@pole-emploi.fr



Pascal DAMBROSIO
Elu CHSCT Rhône Alpes
✉ pascal.dambrosio@pole-emploi.fr



Laurent MERIQUE
Secrétaire Général du SNAP
Laurent.merique@pole-emploi.fr
☎ 06 62 65 19 68

Ne restez pas isolé(e)s, Rejoignez une équipe solidaire !



BULLETIN D'ADHESION au SNAP

Nom : Prénom :
Téléphone :
Mail :
Pôle Emploi de : Cadre d'emploi :